

LA BIODIVERSITÉ EN 2016

État des lieux et perspectives d'avenir

Colloque



28 Novembre 2016

TOUS MOBILISÉS !

Par Barbara Pompili

Par un message vidéo, la secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité a ouvert les travaux du colloque.



2

« Je ne peux être parmi vous aujourd'hui, mais j'ai tenu à m'associer à votre travail car cette journée d'échanges sur l'état des lieux de la biodiversité et de partage des bonnes pratiques est essentielle. C'est au travers de votre travail, agents du ministère sur le terrain, que l'État accompagne les territoires pour la préservation et la reconquête de la biodiversité, notre patrimoine commun.

Ce rendez-vous se place sous le signe de l'anniversaire d'une grande loi, une loi qui doit beaucoup au travail des associations de protection de l'environnement, une loi qui inspire depuis quarante ans une partie de nos politiques publiques, une loi qui constitue un point d'appui dans

des combats, aussi. Cette loi, c'est la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature.

Mais 2016 c'est aussi la promulgation de la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, que j'ai portée à son terme. La biodiversité a été reconnue comme une priorité de l'action gouvernementale en 2016. La preuve en est la création de mon secrétariat d'Etat.

J'ai aussi lancé, début octobre, une opération baptisée « la biodiversité en action », qui permet à tous les acteurs engagés dans une initiative concrète sur les thèmes de l'éducation à la nature, de la nature en ville et du lien entre biodiversité et activité économique, de faire connaître leurs actions et leur engagement.

Je mesure parfaitement la nécessité de développer la prise de conscience de l'enjeu de la biodiversité parmi nos concitoyens, parmi les élus, mais aussi parmi les agents du grand ministère de l'environnement. J'étais début novembre en visite officielle à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat à Vaulx-en-Velin, et j'ai pu constater l'appétence des nouveaux diplômés pour l'écologie.

Je suis lucide sur le fait que cette conscience n'est pas assez commu-



***La loi de 1976
inspire nos politiques
publiques. Elle est un
point d'appui pour
nos combats.***

nément partagée et comprise par tous, pas autant en tout cas que, depuis la COP 21 et l'accord de Paris, sur le dérèglement climatique. C'est pour illustrer concrètement ces enjeux, mais surtout pour valoriser les actions multiples engagées sur notre territoire, que ce colloque a été organisé.

Vous aurez une table-ronde avec de beaux exemples, comme celui de la Ville de Rennes à laquelle j'ai remis le prix de la capitale française de la biodiversité 2016. Vous traiterez également des liens entre la biodiversité et l'agriculture, un enjeu majeur. La loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité comporte des avancées juridiques comme le principe de

non-régression de la protection de l'environnement, ou la traduction législative, via le préjudice écologique, de la jurisprudence la Cour de cassation dans l'affaire de l'Erika.

Elle comporte aussi de nouveaux outils, au premier rang desquels la création de l'Agence française pour la biodiversité, qui sera installée dans les prochaines semaines.

Et puis, il y a des sujets plus concrets, comme l'interdiction des néonicotinoïdes en 2018, ces pesticides tueurs d'abeilles.

La loi du 10 juillet 1076 et celle du 8 août 2016 nous dotent d'un arsenal complet pour préserver et reconquérir la biodiversité.

Parce que la politique publique de l'environnement c'est aussi vous qui la faites, mettons-nous ensemble au service de la nature et continuons à faire progresser notre politique de biodiversité. »

LA RECONQUÊTE

Protéger la nature ne suffit plus

Henri Jaffeux, président de l'Association pour l'Histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) replace la loi de 1976 dans son contexte historique et en dresse un bilan.

La protection de la nature n'a pas commencé avec la loi du 10 juillet 1976. Il faut surtout considérer qu'elle est fondatrice du droit de l'environnement en France.

4

Le boom économique des années 1970 (5 % de croissance en moyenne) se traduit par un essor de l'industrie, la modernisation des infrastructures de transport et de l'agriculture, le développement du tourisme et des loisirs avec l'équipement et l'aménagement consécutif du littoral et de la montagne. Les villes s'étendent au détriment de la campagne et la consommation se développe.

Au début des années 70 le constat est sans appel. Le cri « la nature n'en peut plus » est poussé par les scientifiques et quelques autres personnalités. En 1972, la publication du rapport du Club de Rome tente de remettre en cause la croyance en une croissance sans limite.



À cette période, viennent s'ajouter aux pressions « courantes » des catastrophes industrielles et maritimes majeures (Feyzin, Seveso, Torrey Canyon).

Le projet controversé d'extension d'une station de ski dans le territoire du nouveau parc national de la Vanoise ne sera pas étranger à l'élaboration du programme des « 100 mesures pour l'environnement » en 1970, et à la création d'un ministère de l'environnement en 1971.

La loi de 1976 n'arrive donc pas dans un désert. Son mérite est de proposer une vision globale de la protection de la nature. Son article 1^{er} permet à la notion de « patrimoine naturel » de voir le jour, son article 2 introduit la pratique des études d'impact. La troisième innovation (article 40) concerne la participation

des associations à l'action des organismes publics et la faculté qui leur est donnée d'ester en justice.

La liste des réalisations est considérable. Permet-elle de conclure à une amélioration de l'état de santé de la faune, de la flore et des milieux naturels ? La réponse est négative, et j'y vois cinq raisons :

1 - Les politiques de protection de la nature ont été conçues dans une période de croissance économique... mais leur application se déroule en période de crise économique : les moyens font donc défaut.

2 - Ces politiques ont été initiées, animées et financées par l'Etat, au prix d'un relatif désintérêt des autres composantes de la société.

3 - Ces politiques se sont situées en aval de toutes les autres, dont elles tentent de réparer ou de limiter les conséquences dommageables.

4 - Nos politiques publiques sont faites d'obligations de moyens et ne comportent pas d'obligation de résultat.

5 - L'opinion publique est restée incrédule devant les alarmes répétées des lanceurs d'alerte, qui n'ont pas entamé la confiance dans un progrès technique continu.

La compétition est restée – et reste – inégale entre les tenants de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et les tenants de la stricte logique économique à court terme.



Cinq principes inscrits dans la loi

Simone Saillant (MEEM)

*Sous-directrice
de l'action territoriale
et de la législation de l'eau*

La loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité s'articule autour de cinq principes forts : la solidarité écologique, qui conduit à mieux harmoniser les activités humaines et la protection de la nature ; la non-régression, qui garantit que les dispositions futures ne viendront pas détruire des avancées environnementales ; le renforcement de la séquence « Éviter-réduire-compenser », avec notamment la création d'un Observatoire national des zones de compensation ; l'absence de perte nette de biodiversité, qui crée une obligation de résultat dans les opérations donnant lieu à compensation ; la compensation du préjudice écologique, qui est une transposition du principe pollueur-payeur ; enfin le partage des avantages de l'utilisation des ressources génétiques.

Cette loi s'appuie également sur deux innovations : la création de l'Agence française pour la biodiversité, et la réorganisation de la gouvernance de l'eau et de la biodiversité.

POLITIQUES PUBLIQUES

La biodiversité s'invite partout

Intégrer la biodiversité dans la gestion d'une collectivité ou d'une entreprise est avant tout une question d'idées et de volonté ! Les bonnes pratiques foisonnent.

Lancé en 2010, le concours « Capitale française de la biodiversité » constitue à la fois un bel observatoire des réalisations innovantes... Et un encouragement à poursuivre ! Ainsi, Grande-Synthe, première « capitale » française en 2010, a prolongé son action jusqu'à créer sur son territoire, en 2015, la plus vaste réserve naturelle régionale de la région Hauts-de-France. L'Eurométropole de Strasbourg

conduit le projet d'urbanisation des Rives-du-Bohrie en intégrant dès la conception de la ZAC (zone d'aménagement concerté) les impératifs naturels. Ce quartier enclavé constitue une zone d'expansion des crues : il a donc été décidé d'y implanter une urbanisation très dense, mais localisée sur 30 % de la superficie, et de libérer ainsi de vastes espaces qui peuvent être totalement inondés sans dommage.



La nature a des solutions

*Pauline Teillac-Deschamps
Chargée de Programme
Écosystèmes du Comité français
de l'UICN*

La protection de la nature répond aux grands défis de l'humanité, parmi lesquels le changement climatique. Les solutions fondées sur la nature sont des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.



Daniel Guillotin, Gilles Lecuir, Jean-François Lesigne, Vincent Bretagnolle.

Sarcelles a découvert sur une longueur de 400 mètres, en pleine ville, le Petit-Rosne, dans le but de limiter les risques d'inondation, de reconquérir ces rives jusqu'alors délaissées en un terrain vague peu attractif, et de valoriser son patrimoine naturel urbain.

La capitale de la biodiversité 2016, Rennes, pratique la gestion différenciée de ses espaces verts depuis 36 ans, et fait des 400 agents de son service « Jardins et biodiversité », parmi lesquels 272 jardiniers, les promoteurs et les pédagogues de la biodiversité urbaine. 75 % des habitants de la ville sont à moins de 5 mn d'un espace vert public. Située à moins de 10 mn de l'Hôtel de ville, la zone des Prairies Saint-Martin fait l'objet d'un projet de parc naturel urbain. Une zone naturelle fermée (équipée d'observatoires) y côtoiera des zones dévolues aux activités culturelles ou artistiques et une zone de stockage des crues d'une capacité de 60 000 m³. Sur le modèle de Nantes, Rennes a créé un Conseil local de la



***Diminuer de
50 % l'utilisation
d'herbicides n'a que
peu ou pas d'impact
sur la flore adventice.***

biodiversité, et s'engage à son tour dans une démarche d'Atlas de la biodiversité communale (ABC).

L'agriculture n'est pas en reste. Sur les 13 « zones-atelier » constituées en France, on étudie sur de grandes surfaces l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité, mais aussi, en sens inverse, celui de la biodiversité sur l'agriculture. On y scrute en particulier l'impact des mesures agro-environnementales (MAE) mises en application. On y constate par exemple que diminuer de 50 % l'utilisation d'herbicides n'a que peu ou pas d'impact sur la flore adventice, laquelle n'a que peu ou pas d'impact sur le rendement. On y démontre aussi que si les populations de pollinisateurs croissent, le rendement peut croître lui aussi,

28 Novembre 2016



Un enjeu pour l'Europe

Dominique Richard

Directrice du Centre thématique européen sur la diversité biologique

Les directives Oiseaux et Habitats imposent aux États de communiquer tous les six ans un rapport sur la conservation des espèces et des habitats. De ces rapports, il ressort notamment que sur les 450 espèces d'oiseaux étudiées, 50 % sont dans un état « sécurisé », et 40 % voient leurs populations décroître. La stratégie européenne pour 2010-2020 est fondée sur six axes: la mise en œuvre complète des politiques européennes de biodiversité ; la restauration des écosystèmes et de leurs services ; des pratiques soutenables en matière d'agriculture et de forêt ; une politique des pêches rénovée ; la lutte contre les espèces envahissantes ; enfin le renforcement des coopérations internationales.

jusqu'à 20 %. Dans les deux cas le revenu de l'agriculteur s'en trouve amélioré.

Mais à quoi bon préserver la biodiversité en ville ou à la campagne, si les habitats sont morcelés par des infrastructures linéaires telles que voies ferrées, autoroutes ou réseaux d'énergie ? Réseau de transport d'électricité (RTE) s'est penché sur la question à l'occasion... d'un inventaire de gentianes pneumonanthes réalisé par le Conservatoire botanique d'Aquitaine, qui a révélé que c'est sous les lignes à haute tension que cette fleur s'épanouissait ! L'entreprise s'est alors attelée à faire des 400 000 ha d'emprise de ses infrastructures, dont 80 000 en zones naturelles ou forestières, des relais de biodiversité, et des éléments de continuité écologique. Un investissement certes important, mais amorti en 6 à 15 ans.

Comme RTE, d'autres exploitants d'infrastructures ont examiné les possibilités de rendre leurs emprises aussi « transparentes » que possible pour la traversée des espèces, mais surtout d'en faire de véritables corridors écologiques dans le sens longitudinal. Regroupées au sein du CILB (Club infrastructures linéaires et biodiversité), elles financent via la FRB (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) des thèses sur le sujet.

UN DÉFI INTELLECTUEL

Toutes les crises sont en interaction

Pour Luc Abbadie, Directeur de l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, l'homme est devenu un facteur majeur de la dégradation des ressources... et de sa propre qualité de vie !



Un changement de notre rapport à la nature s'est engagé il y a plusieurs décennies, marqué par quelques étapes historiques :

- Le rapport du Club de Rome en 1972, qui a posé clairement la question des limites matérielles du développement des sociétés humaines ;
- Le rapport Brundtland, popularisé par l'idée que le développement durable se conçoit uniquement si le développement d'aujourd'hui ne compromet pas le développement des générations futures ;

- Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, a introduit la notion d'anthropocène, qui vient d'être validée par les instances internationales de la géologie. Nous sommes bien dans une nouvelle période de l'ère quaternaire ;

- Enfin, le rapport de l'ONU sur le *Millenium ecosystems assessment*, cet état de l'ensemble des écosystèmes, a popularisé le concept de « services écosystémiques ».

On s'aperçoit que l'homme est devenu un facteur majeur d'évolution de la planète, un facteur de la dégradation des ressources, et d'une certaine manière de la qualité de vie de l'espèce humaine ! L'humanité est confrontée à un défi intellectuel, puisque toutes les crises sont en interaction : la crise du climat n'est pas indépendante de la crise de la biodiversité, qui n'est pas indépendante de la question agricole, etc. L'agriculture est le point-clé d'une bonne partie de ces affaires : elle est extrêmement émettrice de gaz à effets de serre, elle est aussi une cause de la destruction des habitats, de leur fragmentation, moteur important de la régression de la biodiversité.

La nouveauté c'est que la biodiversité rend service, les fameux services écosystémiques. Beaucoup de résultats scientifiques prouvent un



Les valeurs de la nature

*Bernard Chevassus-au-Louis
Président d'Humanité
et Biodiversité*

La notion de « services écosystémiques » est un outil intéressant, pour quatre raisons : elle fait entrer la biodiversité ordinaire dans le champ des préoccupations ; elle intègre l'aspect quantitatif, la biomasse, et ne s'en tient pas seulement à la présence ou l'absence d'une espèce ; elle permet de dialoguer avec les économistes sur leur terrain ; enfin elle permet d'envisager différemment l'aménagement du territoire. Mais attention : ce n'est pas un outil de protection de la nature et notamment des espèces menacées (dont les fonctions ne sont pas assurées) ; il ne donne de prix qu'à ce que les hommes utilisent à un moment et un endroit donné ; enfin, elle fait courir le risque d'une appropriation technocratique.

» *L'exigence d'équité
environnementale
est un sujet essentiel
pour l'avenir.*

lien entre le niveau de diversité –en nombre d'espèces ou en diversité génétique– et la productivité des couverts, agricoles notamment. C'est l'un des services écosystémiques de la biodiversité : l'efficacité de l'usage des ressources, la productivité et la stabilité. Derrière un écosystème en bonne santé il y a la diversité, l'hétérogénéité, la capacité adaptative, la complexité, bien établies sur le plan théorique mais dont on n'a toujours pas été capable de donner une version simplifiée qui permette d'évaluer cette qualité. C'est un enjeu majeur, par exemple, dans la compensation.

Un autre point me paraît important pour l'avenir : l'exigence d'équité environnementale. En Afrique de l'ouest de nombreux pays sont engagés dans des opérations de reforestation pour séquestrer du carbone, au détriment, par exemple, de l'élevage. Ces services ont un coût pour ceux qui les produisent, et les bénéficiaires ne sont pas forcément les mêmes. Il y a des efforts à faire sur cette question de justice : qui paie, qui bénéficie de ces services ?

Sans cette réflexion on aura les plus grandes difficultés à faire adhérer le plus grand nombre à la nécessité de préserver la biodiversité.

ACTIONS CITOYENNES

Les initiatives foisonnent...

Protéger la biodiversité ne doit pas être une affaire d'experts !

Tout le monde s'y met, même le ministère de la Culture ! Rue-de-Valois, on considère la biodiversité comme un enjeu culturel : comment dépasser le clivage nature/culture, entre ce qui est au monde et ce que, par ses interventions, l'homme en fait ; comment par ses actions il génère de nouveaux équilibres dans une nature à laquelle il appartient. Le ministère soutient ou impulse les initiatives culturelles qui accompagnent cette réflexion. Par exemple à l'occasion des Journées européennes du

patrimoine, en proposant au public de découvrir le patrimoine naturel comme il le fait pour le patrimoine culturel.

Permettre à chacun de retrouver le contact direct avec la nature, c'est aussi l'ambition de la Fête de la nature, qui se déroule chaque année autour du 22 mai (journée mondiale de la biodiversité) et qui rassemble toutes les structures qui travaillent à la protection de la nature. Sur les 5 journées de la Fête, 1150 organisateurs



Chacun est concerné

*Antoine Cadi
Responsable des relations
extérieures de la LPO*

La loi de 2016 apporte des évolutions importantes, mais on est quand même très loin du pas franchi en 1976 ! Faire des lois est efficace, notamment en matière d'espèces protégées, mais les dynamiques, la volonté, l'enthousiasme sont tout aussi importants ! On a tous déployé beaucoup d'énergie autour de la Stratégie nationale pour la biodiversité, aujourd'hui on n'en parle plus. Dommage... On fixe encore des obligations de moyens, à quand des obligations de résultat ?



Carine Ritan, François Letourneau, Jérémy Allain, Arnaud Greth, Olivier Lerude, Grégoire Lois.

12

proposent près de 6 000 manifestations partout en France. Toutes les manifestations sont gratuites, elle se déroulent dans la nature, on y parle de nature (les chasseurs peuvent organiser une sortie, mais pas pour faire un tir aux pigeons !), et surtout, c'est festif ! L'enjeu pour les années à venir : proposer plus de manifestations aux publics privés de nature, comme c'est déjà le cas pour les détenus qui, dans le cadre d'un partenariat avec l'Administration pénitentiaire, peuvent à l'occasion de la Fête bénéficier d'une sortie nature avec leur famille.

Dans les Côtes-d'Armor, VivArmor nature en est à la 12^{ème} édition de son festival, qui se tient chaque année dans une commune différente : 3000 visiteurs la première année, 7000 en 2016 facilitent grandement la compréhension des édiles... Pour aller plus loin, l'association propose des rencontres intitulées *La nature*



Il est possible de créer des « lieux d'agilité collective » au service de la nature.

fait son show. Premier temps de l'échange : on demande au spectateur d'identifier des animaux sur l'écran. Le tigre, ça va. La girafe, ça va aussi. Mais pour l'accenteur mouchet, plus personne ne lève le doigt. Il est pourtant plus probable de croiser dans les Côtes-d'Armor un accenteur mouchet qu'une girafe...

Mobiliser les citoyens, des associations comme Noé s'y emploient... en les mettant à l'action. En 2010, l'association a lancé l'Observatoire des papillons des jardins, qui mobilise 11 000 participants à l'année, et a permis de recueillir 1,5 million de données. Et pour aller plus loin, Noé propose à ceux qui veulent

sauvegarder la biodiversité chez eux de faire de leur jardin un « *Jardin de Noé* » (comme le fait aussi la LPO avec les « *Refuges LPO* »).

Sans ces naturalistes amateurs, les collections du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) n'auraient pas la richesse qu'on leur connaît ! Avec le programme Vigie Nature, qui assure le suivi d'une vingtaine d'opérations de sciences participatives, le MNHN veut casser les barrières entre scientifiques du dimanche et professionnels, entre profanes et sachants. Au-delà d'un retour d'informations, il s'agit de rendre accessibles les méthodologies, les données, et de voir ce que tout un chacun peut en faire !

Mobiliser des contributions éparses –et même parfois antagonistes– pour en faire une intelligence collective qui permet de dépasser les blocages, c'est aussi ce que fait, en région PACA, le Groupe Aménageurs-Scientifiques pour la biodiversité et les infrastructures (GASBI), constitué à l'occasion de la réalisation du schéma directeur de cohérence écologique (SRCE) de la région. Une façon de montrer que, même en application des lois existantes et sans en attendre de nouvelles, il est possible –et productif !- de créer des « lieux d'agilité collective » au service de la nature.



C'est l'affaire de tous

Valérie Chansigaud
*Historienne des sciences
et de l'environnement CNRS*

Notre époque est marquée par un déficit de démocratie qui voit certains acteurs accaparer des biens communs en refusant d'en rendre compte à la société. Elle est aussi marquée par un populisme qui se manifeste notamment par la défiance totale vis-à-vis des experts et de leur parole, assimilée à une forme d'élitisme insupportable. Et les programmes politiques que nous découvrons n'ont rien pour nous rassurer. Il est nécessaire dès lors de replacer les sciences humaines au cœur des débats, et surtout de se garder de plusieurs formes de naïveté : non, l'éducation à l'environnement n'est pas la panacée (elle a fait la preuve de ses limites !), non les entreprises ne se sont pas toutes converties au bien commun, non la connaissance ne suffit pas à fournir une base à l'action !

1er JANVIER 2017

Le premier jour de l'AFB

Paul Michelet, Directeur adjoint de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).



14

L'action en matière de préservation de la biodiversité suppose d'identifier non seulement l'état des milieux, mais aussi les causes de leur dégradation. Or, il faut admettre qu'il peut y avoir plusieurs états de préservation de la biodiversité. Christian Lévêque dit qu'il y a la nature-objet (objet d'étude des scientifiques), la nature vécue (celle des citoyens), et la nature rêvée, ou imaginée. Cette sémantique a le mérite de mettre l'accent sur le fait que tant qu'on n'a pas vraiment défini ce vers quoi on veut tendre, il n'y a pas d'action possible. Et cette cible, il

est impératif qu'elle emporte l'adhésion des citoyens, des acteurs politiques, des acteurs économiques et pas simplement des experts.

Dès lors, ne faudrait-il pas mettre de façon beaucoup plus forte le dialogue au cœur de l'action ? Bien sûr, la connaissance reste la base. Mais parfois le tort que l'on a – je m'y inclus – c'est d'apporter comme réponse à certaines interrogations la célèbre formule de Georges Marchais « *c'est pas votre question mais c'est ma réponse* ».

Il faut favoriser, peut-être plus qu'on ne le fait, le dialogue science-gestion. Je ne pense pas qu'il existe une défiance vis-à-vis des experts, pour deux raisons : les experts sont entendus quand ils font leur travail d'experts ; et puis des experts il y en a dans tous les domaines : on trouvera un expert en biodiversité qui dira « *voilà le diagnostic et la voie vers laquelle il faut aller* », un expert économiste qui dira rigoureusement le contraire et un expert dans un autre domaine qui dira autre chose. Dans une approche multi-sectorielle il y a rarement convergence des expertises.

Les problèmes ne résultent pas d'une absence de solutions techniques, mais de l'absence de « *vendabilité* »

» *L'AFB ne fera pas tout, pas tout de suite, et surtout pas toute seule !*

desdites solutions techniques et de la compréhension de ce qui constitue les moteurs de l'inaction.

Et l'AFB, dans ce contexte ? Je voudrais l'évoquer en quatre points :

- Il n'y a d'intérêt à créer l'AFB que si l'on considère qu'il est important d'avoir un regard transversal sur les milieux aquatiques continentaux, les milieux marins et la biodiversité terrestre, et sur les interactions entre ces différents types de milieux ;

- Deuxième défi : valider les constats, au travers d'une action

forte en matière de connaissance et de recherche et développement ;

- Troisième point : l'AFB n'est pas une institution parisienne. Il y a 1 200 agents à l'AFB, plus des deux tiers sont répartis sur l'ensemble du territoire national, ce qui permettra à notre action d'être en cohérence avec les réalités de chaque territoire ;

- Dernier point : l'AFB arrive dans un terrain qui n'est pas vierge, nous serions très mal inspirés de dire à tous les acteurs: « *poussez-vous, on s'occupe de tout* ». Nous devons nous insérer dans cet écosystème en développant des partenariats, du dialogue, avec les uns et les autres.

En résumé : pas tout, pas tout de suite, et surtout pas tout seuls !



Ce n'est qu'un début

*Jean-Philippe Siblet
Directeur du Service du patrimoine naturel (SPN) au Museum national d'histoire naturelle*

On n'a jamais aussi bien connu scientifiquement l'état de la biodiversité, et le constat n'est pas encourageant. Il faut toutefois noter que les politiques de création d'espaces protégés portent leurs fruits, et qu'il faudrait largement les amplifier. 2 %, c'est trop peu ! Il faut passer d'une vision « espèces-centrée », qui était celle de la loi de 1976, à une vision « habitats-centrée » comme le fait la directive faune-flore.

La biodiversité en 2016 : état des lieux et perspectives

colloque organisé par l'IFORE le 28 novembre 2016 à Paris-La Défense.

Les intervenants :

Luc Abbadie

Directeur de l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris

Jérémy Allain

Directeur de VivArmor Nature

Vincent Bretagnolle

Directeur de recherches, zone-atelier Plaine et Val de Sèvre, CNRS

Antoine Cadi

Responsable des relations extérieures de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Valérie Chansigaud

Historienne des sciences et de l'environnement, CNRS

Bernard Chevassus-au-Louis

Président de Humanité et Biodiversité

Dominique Estienne

Directrice-adjointe de l'Institut de formation de l'environnement (IFORE)

Arnaud Greth

Président de Noé

Daniel Guillotin

Conseiller municipal délégué à l'écologie urbaine, Ville de Rennes

Henri Jaffaux

Président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE)

Olivier Lerude

Mission développement durable, ministère de la culture et de la communication

Jean-François Lesigne

Attaché environnement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

François Letourneux

Président de l'association Fête de la nature

Grégoire Lois

Coordinateur scientifique Vie-gie-Nature, Museum national d'histoire naturelle (MNHN)

Paul Michelet

Directeur-adjoint de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Barbara Pompili

Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée de la biodiversité

Dominique Richard

Directrice du Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTEDB)

Carine Ritan

Coordinatrice du Groupe aménageurs-scientifiques pour la biodiversité et les infrastructures (GASBI) – Région PACA

Simone Saillant

Sous-directrice de l'action territoriale et de la législation de l'eau, MEEM

Jean-Philippe Sibley

Directeur du Service du patrimoine naturel (EPN), Museum national d'histoire naturelle (MNHN)

Pauline Teillac-Deschamps

Chargée de programmes « écosystèmes », Comité français de l'UICN



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer Ministère du Logement et de l'Habitat Durable

Sécrotariat général - Service du Pilotage et de l'Evolution des Services

Institut de formation de l'environnement

92055 - La Défense cedex

Tél. 01 40 81 95 57

www.ifore.developpement-durable.gouv.fr